

Arrêté n° 04 du 19 JAN. 2018
modifiant l'arrêté n°20-2015 DSM du 09 novembre 2015
fixant la composition des représentants au comité d'hygiène, de sécurité et des
conditions de travail académique de l'académie de la Réunion,

Le recteur de l'académie de la Réunion,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, notamment son article 9 bis, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;
Vu le décret n°82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;
Vu l'arrêté du 1^{er} décembre 2011 portant création du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail ministériel et des comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'éducation nationale ;
Vu la circulaire n° MFPPF1122325C du 9 août 2011 modifiée par la circulaire n° MFPPF1130836 du 9 novembre 2011 relative à l'application des dispositions du décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;
Vu le procès verbal des élections professionnelles en date du 5 décembre 2014 ;
Vu l'arrêté n°41-2014 DSM du 12 décembre 2014 fixant la liste des organisations syndicales aptes à désigner des représentants au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique de l'académie de la Réunion.
Vu l'arrêté n°19-2015 du 09 novembre 2015 fixant la composition des représentants au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique de l'académie de la Réunion,
Vu la demande de modification du SAIPER PAS / CGTR EUDC'ACTION en date du 03 décembre 2017.

Rectorat

DSM-1

2017-2018/ n°

Affaire suivie par
Justine CAVACIUTI

Téléphone
0262 48 12 25
Fax
0262 48 13 45

Courriel
justine.cavaciuti@ac-reunion.fr

24 avenue Georges Brassens
CS 71003
97743 Saint-Denis CEDEX 9

Site internet
www.ac-reunion.fr

Arrête :

Article 1^{er} : La liste des représentants du personnel au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail académique est modifiée comme suit :

Au lieu de lire :

Au titre de	En tant que membres titulaires	En tant que membres suppléants
SAIPER PAS 974 CGTR EDUC'Action	Cédric LENFANT	Laurent SANTAMARIA

Lire :

Au titre de	En tant que membres titulaires	En tant que membres suppléants
SAIPER PAS 974 CGTR EDUC'Action	Cédric LENFANT	Patrick CORRE

La liste modifiée des représentants du personnel au CHSCTA est jointe en annexe au présent arrêté.

Article 2 : Le mandat des représentants désignés à l'article 1 débutera à compter de la date d'entrée en vigueur du présent arrêté.

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Réunion.

2/3

Fait à Saint-Denis, le 19 JAN. 2018

Pour le Recteur et par délégation,
Le secrétaire général de l'académie

Francis FONDERFLICK

Annexe de l'arrêté n° 01 du 19 JAN. 2018
modifiant l'arrêté n°20-2015 du 09 novembre 2015, fixant la composition des
représentants au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail
académique de l'académie de la Réunion.

3/3

Liste des représentants au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de
travail académique de l'académie de la Réunion.

Au titre de	En tant que membres titulaires	En tant que membres suppléants
UNSA EDUCATION	Luc BOYER	Eric CHOUFFOT
	Christian GAY	Julien LEBON
FSU	Catherine DURIEZ	Béatrice LECOQ
	Roland RIBES	Santiago ALONSO
FNEC FP FORCE OUVRIERE	Sharif BEMAT	Alain ROQUES
SNALC SNE SPLEN-SUP (CSEN-FGAF)	Jacky JARDINOT	Franco LORICOURT
SAIPER PAS 974 CGTR EDUC'Action	Cédric LENFANT	Patrick CORRE